

## Compteurs Horaires Variables : le scandale persiste

Lorsqu'une organisation syndicale prétend que l'accord MTT (Maitrise du Temps de Travail) bénéficie aux salariés, SUD ne peut s'empêcher de remettre les pendules à l'heure afin de rétablir la vérité. Une rapide analyse montre à l'inverse que cet accord signé en 2011 par CFE-CGC et CFDT, institutionnalise le dépassement horaire.

En même temps qu'il autorise une souplesse pour les salariés qui en ont besoin, le système permet aussi à la direction d'encaisser des milliers d'heures de travail gratuites, en faisant travailler les salariés de l'établissement au-delà de leurs horaires habituels.

Si nous sommes en mesure de quantifier ces dépassements horaires pour le personnel APR/ETAM, l'omerta subsiste en revanche pour les ingénieurs et cadres non soumis au badgeage, qui représentent près de 70% des effectifs. Bilan des dernières années :

	2015	2016	2017	2018
Effectif APR/ETAM inscrit en ETP et concerné par le badgeage (bilan social)	3 540	3 394	3 252	3 036
Nombre de compteurs positifs au 31/12	3 185, soit 90% de l'effectif	3 325, soit 98% de l'effectif	3 301 (chiffre erroné donné par la direction ?)	2 774, soit 91% de l'effectif
Dépassement horaire total effectué au 31/12	En CE du 25/05/2016, la direction a refusé de communiquer les chiffres précis aux élus	36 052	38 720	35 911
Nombre d'heures récupérées par les salariés au 31/12		11 294	11 232	9 974
<b>Nombre d'heures écrêtées au 31/12 et récupérées par la direction</b>		<b>24 758</b>	<b>27 488</b>	<b>25 937</b>

Direction et signataires préfèrent minimiser les chiffres, et tout se déroule comme si personne ne souhaitait changer les choses.

- Si les élus SUD ne les demandent pas, la direction ne communique aucune information,
- Lors de la remise de ces chiffres en CE et CSE, les élus signataires restent silencieux ou ne répondent pas aux questions,
- Nous n'avons connaissance d'aucuns travaux efficaces de la commission de suivi de l'accord, visant à réduire ce volume d'heures perdues par les salariés,
- Si des « éléments susceptibles d'améliorer l'utilisation du compteur » existent selon certains, force est de constater qu'ils sont sans effet pour le dégonfler, au grand bonheur de la direction !
- Contrairement à SUD qui a fait des propositions en CSE du 23/05, aucune organisation syndicale signataire ne s'exprime publiquement sur ce sujet, aucune revendication sur une révision des possibilités de récupération, ou sur un encadrement plus strict de la charge de travail...

**SUD va donc écrire à la direction pour demander l'ouverture de négociations sur cet accord, dans un double objectif :**

- **Restituer l'intégralité de ces heures aux salariés qui les ont effectuées,**
- **Réduire la charge de travail qui a pour conséquence d'effectuer ces heures,**

**ENFIN LES  
VACANCES !**

## **Pourquoi n'ai-je pas droit à un coup de pouce pour mon voyage cet été ? A vous de voir :**

- Parce que je gagne trop d'argent pour être positionné ailleurs qu'en C15 dans la grille de subvention ?**
- Parce cette grille de subvention est inchangée depuis des lustres ?**
- Je croyais pourtant dur comme fer aux promesses électorales des gestionnaires sortants qui nous assuraient enfin vouloir changer la grille de subvention.**

Les gestionnaires (CFE-CGC, CFDT et FO) du Comité Social Economique (CSE) peuvent enrichir tant qu'ils veulent le catalogue des offres du CSE, cela n'efface pas l'iniquité majeure qui demeure : la répartition de la subvention est injuste pour le personnel.

Graduée de C1 à C15, avec des taux de subvention identiques depuis 10 ans, que ce soit pour les vacances ou l'enfance, cette grille a été laissée délibérément obsolète.

- **La catégorie C15 (subvention la plus faible accordée) concentre à elle seule 80% de la population de l'établissement. Cela veut dire que 8 personnes sur 10, du directeur à l'ETAM coefficient K285 suivant sa situation, ne reçoivent qu'une maigre participation de 20% pour partir en vacances, comme s'ils avaient les mêmes revenus !**
- **Pour augmenter la concentration du personnel en C15, les grilles de revenus n'ont volontairement jamais été réévaluées avec les AGS.**
- **Pour les droits à subvention, les plafonds annuels ont été rabotés de 10% en 10 ans.**

Résultat : au lieu d'allouer des moyens proportionnés pour permettre à toutes et tous de s'offrir des vacances, le CSE renforce l'inégalité sociale.

Malgré nos demandes répétées depuis des années et les promesses des gestionnaires, la révision de cette grille de subvention n'est toujours pas à l'ordre du jour.



**Même si le carrosse du CSE cache une vraie citrouille, les élus SUD souhaitent d'excellentes vacances à l'immense majorité des salariés qui ne perçoivent que 20% de subvention pour les aider à partir !**